

Ce rapport exprime les vues collectives d'un groupe international d'experts et ne représente pas nécessairement les décisions ou la politique officiellement adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

SÉRIE DE RAPPORTS TECHNIQUES

N° 112

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE : PLANS EN VUE D'ACCROÎTRE LA COORDINATION ENTRE PAYS EUROPÉENS

Rapport d'un groupe d'études

	Pages
1. Introduction	3
2. Dispositions à prendre pour assurer la comparabilité des données statistiques de pays à pays	4
3. Méthodes spécifiques de lutte antituberculeuse	8
4. Résumé et conclusions	12
Annexe 1. Renseignements qu'il conviendrait de recueillir sur chaque cas enregistré dans un fichier de la tuberculose . .	13
Annexe 2. Projet de code pour la notation des résultats fournis par l'examen normal des cas de tuberculose pulmonaire .	14

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

PALAIS DES NATIONS

GENÈVE

SEPTEMBRE 1956